



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal 23 décembre 2010

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian, bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Verhasselt Jan, Mme. Govaere-Laurent, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau, Verbist, De Lille, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, Mombeek Thierry, conseillers et Mme Katrien De Taeye, secrétaire ff. Noltincx Didier (à partir du point 2).

Excusée : Mme J. Luykx, secrétaire.

Le président ouvre la séance.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Désignation de la secrétaire faisant fonction : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ

La secrétaire ff. donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé À L'UNANIMITÉ par le Conseil

2. Achat d'un système d'inscription, d'enregistrement et de facturation automatisé pour les écoles – adjudication (fixé à l'ordre du jour en conséquence d'une rupture du consensus) : Monsieur Carpriau explique la proposition du Collège afin de retirer ce point vu qu'il sera joint au dossier de sécurisation du domaine scolaire : ce point est retiré de l'ordre du jour par 17 voix pour et 6 abstentions (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden)

3. Approbation de la dotation AMOW 2011 : le Bourgmestre Andries explique ce point, qui est approuvé par 9 voix pour, 5 voix contre (Noltinx Didier, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert) et 9 abstentions (Carpriau Bernard, Mertens Roger, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Mme Van Cauwenberghe Fernande, Coomans de Brachène Thierry, Mme Dewell Nathalie, Mme Lucia Van Baden, Stubbe Alain, Mombeek Thierry)
4. Maalbeek phase IVB – Approbation des travaux supplémentaires pour la plaine de jeux au-dessus du bassin d'orage souterrain. : Monsieur Carpiou explique ce point ; Monsieur De Visscher demande que soit ajoutée la phrase « sous réserve d'approbation écrite par Aquafin ». Monsieur Carpiou et Monsieur Mertens indiquent que ces travaux seront réalisés par Aquafin, ce qui implique son accord ; ce point est approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions (Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden)
5. Approbation du budget communal 2011 : Monsieur Carpiou explique ce point : suite à la demande de Mme Van der Straeten, le Collège a décidé de reporter en 2011 les 40.000 € prévus au budget 2010 pour le système d'enregistrement. Monsieur Carpiou explique que le Conseil communal peut faire le nécessaire par le biais du formulaire T qui sera approuvé avec le compte 2010.
Mme Dewell demande un vote séparé sur le placement des caméras de sécurité (art. 421.731.53). Monsieur Van Steenkiste demande une suspension de la séance ;
Cet article est approuvé par 20 voix pour, 2 contre (Dewell et De Lille) et 1 abstention (Van der Straeten)
Approbation du service ordinaire : avec 16 voix pour, 5 contre (Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden) et 2 abstentions (Vander Voorde Herman, Mme Moreau Jacqueline)
Approbation du service extraordinaire : avec 16 voix pour, 5 contre (Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden) et 2 abstentions (Vander Voorde Herman, Mme Moreau Jacqueline)
Approbation de la note de politique : avec 16 voix pour, 5 contre (Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden) et 2 abstentions (Vander Voorde Herman, Mme Moreau Jacqueline)
6. Adaptation du règlement de rétribution de la déchetterie : Monsieur Vande Voorde explique ce point : approbation par 21 voix pour et 2 abstentions (Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Mme Dewell Nathalie)
7. Adaptation du règlement communal sur les marchés et foires : Monsieur Van Langenhove explique ce point. Monsieur De Visscher introduit un amendement, à savoir la suppression d'« éventuellement » et l'ajout de « et/ou associations locales ». Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ ; le texte amendé est approuvé À L'UNANIMITÉ dans son intégralité.
8. Compensation des jours fériés pour le personnel communal (application art. 235 du statut du personnel) : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
9. Etablissement définitif du plan communal de structure en matière d'urbanisme: Ce point a été traité jusqu'au 3.3.6. Les votes et adaptations ont été mentionnés sur l'avis de la gecoro.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 21 janvier 2011.

Wemmel, le 29 décembre 2010

Par ordonnance :
La secrétaire ff.

(s) Mme Katrien De Taeye

Le président
(s) B. CARPRIAU